

Programme PASJA
Atelier sur les notions élémentaires du droit
Animé par Prof. Ahcène BOUSKIA
(en Arabe et en Français)

Session n°1

Introduction sommaire au droit et à la terminologie juridique et judiciaire

I-Organisation judiciaire :

A-Juridictions de droit commun

- 1- Tribunal
- 2- Cour
- 3- Cour Suprême

B-Juridictions administratives

- 1 Tribunal
- 2- Conseil d'Etat

C- Tribunal de Conflit

D- Conseil Constitutionnel : la question préjudicielle d'inconstitutionnalité

II- Règles du procès équitable

A- devant les juridictions de droit commun et les juridictions administratives (art. 3 à 12 CPCA) :

- égalité des parties
- principe du contradictoire
- délai raisonnable
- principe du double degré de juridiction sauf exception
- audiences publiques sauf exception
- usage exclusif de la langue arabe
- assistance obligatoire d'un avocat sauf devant le tribunal
- motivation des décisions.

B- devant les juridictions pénales (art. 1^{er} CPP)

- présomption d'innocence
- règle de non bis idem
- délai raisonnable
- motivation des décisions.

- principe du double degré de juridiction sauf exception
- assistance obligatoire d'un avocat en matière criminelle
- motivation des décisions.
- audiences publiques sauf exception

III- Parties au procès (sujets du droit)

A-en matière civile et administrative :

- demandeur et défendeur
- la mise en cause d'un tiers (l'intervention forcée)

B- en matière pénale

- au cours de l'instruction
- au cours du procès.

IV- Décisions judiciaires et voies de recours

A-en matière civile et administrative :

- différentes décisions rendues en matière civile
- différentes décisions rendues en matière administrative
- voies de recours en matière civile et administrative

B- en matière pénale

- différentes décisions rendues en matière pénale
- voies de recours en matière pénale

Session n° 2

La justice pénale et les délits de presse

I- La justice pénale :

A-Action publique :

- 1-Le Parquet :
- 2-La police judiciaire : enquête préliminaire
- 3- Le juge d'instruction : information judiciaire.
- 4- Rapports et relations procureur/ police judiciaire et procureur / juge d'instruction

B- Le procès :

- 1-En matière de contravention
- 2-En matière délictuelle
- 3- En matière criminelle

II- Délits de presse et atteintes à l'honneur et à la considération des personnes

A-définitions :

- 1-diffamation
- 2-insulte
- 3-outrage
- 4- offense

B- procédure de poursuite :

- 1-la plainte
- 2-la prescription
- 3- l'exception de vérité

C- Sanctions et responsabilité pénale

- 1- peines prévues
- 2- personnes pénalement responsables.